



L'ÉCLÉPANAIS

N° 48 / MARS 2026

Distribué par GRANEC

COMMUNE D'ÉCLÉPENS



VENTE DES SAPINS DE NOËL

La vente des sapins de Noël à permis de verser la somme de CHF 690.- à la Fondation Théodora.

Un grand merci à toutes et tous pour votre participation.

La Municipalité

AGENDA

- 22 mars 2026 : Culte Eclépens
- 29 mars 2026 : Election cantonale 2^e tour
- 22 avril 2026 : Conseil communal - annulé
- 25 avril 2026 : Soirée annuelle de l'Echo du Mauremont – grande salle Eclépens
- 26 avril 2026 : Elections communales syndiculture
- 10 mai 2026 : Culte Eclépens
- 23-24 mai 2026 : Caves ouvertes
- 20-30 mai 2026 : Château Eclépens
- 30 mai 2026 : Tir Fédéral en Campagne pour Tous
- Société de Tir Lion Rouge
- Stand de La Sarraz
- Tournoi de pétanque Jeunesse Eclépens – terrain salle polyvalente

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le conseil communal a pris les décisions suivantes :

Séance du 10 décembre 2025 :

- 10/25 - d'accepter le budget 2026 tel que présenté.

Nous vous rappelons que vous pouvez en tout temps consulter le résumé des décisions de la séance du Conseil communal au pilier public ou sur le site internet de la commune : www.eclepens.ch.

JUBILAIRES - 10 ANS DE SERVICE

Lors du repas de fin d'année, nous avons eu le plaisir de célébrer le jubilé de **Messieurs Philippe Golay et Killyan Lopes Guedes**, auxiliaires à la déchetterie, pour leurs **10 ans de service** au sein de la Commune.

Nous les remercions chaleureusement pour leur engagement et leur dévouement au fil des années, et nous nous réjouissons de poursuivre cette belle collaboration avec eux.

POLICE DES CONSTRUCTIONS



Annonce des travaux

Nous vous rappelons l'article 103 al. 1 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) : « *Aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé.* »

En conséquence, nous vous invitons à annoncer vos travaux à la Municipalité :

- soit par mail à admin@eclepens.ch, accompagné d'un descriptif de votre projet et d'un plan détaillé,
- ou par le formulaire « Demande de construction d'objet de minime importance » qui se trouve sur le site internet communal.

Les différents règlements communaux en vigueur en matière de police des constructions se trouvent sur www.eclepens.ch, page « Administration, Règlements et formulaires », rubrique « Plans, aménagement du territoire, construction ».

Contrôle des chantiers

Les chantiers de la commune, tout comme les installations d'échafaudage, sont contrôlés par M. Stéphane Rochat, conseiller en droit de la construction. Ce dernier est informé par la commune des différents travaux en cours, il se rend sur place pour effectuer ses vérifications sans s'annoncer à l'avance. Nous vous remercions de lui réserver bon accueil.

REPAS DES AINES

Le repas des aînés d'Eclépens s'est déroulé le vendredi 19 décembre 2025 dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Une huitantaine de personnes ont répondu présentes pour partager ce moment festif et empreint de bonne humeur.

Après le mot de bienvenue prononcé par notre municipal, M. Daniel Gachet, nous avons eu le plaisir d'entendre les interventions de la Pasteure Mme Réka Luczki, de l'Abbé Jean Burin des Roziers, ainsi que de M. Bertrand Favre, président du Conseil communal.

La matinée a débuté par une conférence animée par MM. Hostetter et Nanchen (eCop François) de la Gendarmerie vaudoise. Ils ont sensibilisé l'assemblée aux différentes formes d'arnaques visant particulièrement les personnes âgées et ont prodigué de précieux conseils de prévention.

Nous avons ensuite accueilli M. Yves Rossy, alias « l'homme volant », qui a partagé avec passion son expérience du vol. À travers des vidéos impressionnantes et la présentation de son engin, exposé sur place, chacun a pu découvrir de plus près son activité hors du commun.

Ces deux interventions, très appréciées par le public, ont été suivies d'un délicieux repas concocté par le chef de l'Auberge, qui a su ravir les papilles des convives et conclure cette belle rencontre sur une note gourmande.



M. Etienne Morier-Genoud et M. Yves Rossy



TOUR DE ROMANDIE

Le Tour de Romandie traversera notre commune le vendredi 1er mai 2026. Cet événement sportif d'envergure sera l'occasion d'applaudir les coureurs.

À cette occasion, la route cantonale sera temporairement fermée à la circulation lors du passage de la course. Les coureurs arriveront depuis Oulens-sous-Echallens et poursuivront leur parcours en direction de La Sarraz. Leur passage est prévu aux alentours de 16h00–16h30, sous réserve de légères variations selon le déroulement de l'étape.

Nous remercions la population de sa compréhension quant aux désagréments occasionnés par cette fermeture provisoire.

ALFRED CHOLLY (1993-2024)

Alfred Cholli est né le 26 mars 1933 à Suchy, au sein d'une famille paysanne. Surnommé très tôt « Frédy » pour le distinguer de son père, il grandit à la ferme familiale avec sa sœur Rose-Marie, dans une éducation stricte marquée par les années de guerre. La mobilisation de 1939 emmena son père à l'armée et le jeune Alfred contribua très tôt aux travaux agricoles.

Son enfance fut également marquée par l'incendie de la ferme en janvier 1945, épreuve difficile qui souda la famille dans l'adversité. Travailleur et déterminé, il poursuivit sa scolarité à Yverdon avant d'effectuer un apprentissage de mécanicien-électricien aux ateliers CFF. Curieux et persévérant, il obtint par la suite la maîtrise fédérale, tout en suivant des cours du soir à Lausanne.



Son parcours professionnel le mena dans plusieurs entreprises industrielles de la région, puis au Centre d'intégration pour personnes en situation de handicap à Morges. Dès 1971, il rejoignit la société Optigal, où il œuvra durant 24 ans à l'entretien et à l'adaptation d'installations techniques. Partout, il fut reconnu pour sa rigueur, son ingéniosité et son sens du service.

En 1956, il épousa Nadia, rencontrée durant son apprentissage. De leur union naquirent Jean-Marc et Marie-France. Installés à Eclépens dès 1965, ils y construisirent leur maison et s'engagèrent activement dans la vie locale. Alfred siégea durant 28 ans aux autorités communales, dont 12 comme syndic. Son engagement, discret mais déterminé, contribua au développement harmonieux de la commune. Il reçut la bourgeoisie d'honneur en 1998.

Homme de principes, honnête et profondément attentif aux autres, Alfred était toujours prêt à rendre service. Passionné de technique, il savait réparer, construire, améliorer — offrant souvent une seconde vie aux objets comme aux personnes. Musicien par passion, il fut membre fondateur des « Cors de la Venoge », formation au sein de laquelle il joua du cor des Alpes pendant trente ans.

La disparition soudaine de leur fille en 2002 fut une immense douleur. Le soutien de leurs petits-enfants, Stanley et Maxine, apporta néanmoins lumière et réconfort dans les années suivantes.

Alfred aimait les choses simples : la famille, les balades en montagne, la généalogie, le chant, les rencontres autour d'un café ou d'un apéritif. Ces dernières années, un mot revenait souvent dans sa bouche : « Merci ». Un mot à son image, simple et sincère.

Aujourd'hui, ceux qui l'ont connu garderont le souvenir d'un homme droit, discret, profondément bon. Et l'on imagine volontiers que, fidèle à lui-même, il dirait simplement : « Je suis content ».

REGISTRE COMMUNAL DES ENTREPRISES

Une obligation à respecter pour tout nouveau commerce :

Le Registre communal des entreprises a pour mission de recenser l'ensemble des acteurs économiques établis à Eclépens : indépendants, sociétés, commerces, enseignes et prestataires de services.

Toute personne souhaitant ouvrir une activité dans la commune est tenue de s'inscrire au registre communal avant le début de son exploitation. Cette obligation s'applique à toutes les entreprises, y compris celles qui ne sont pas soumises à l'inscription au registre du commerce cantonal.

Quelle que soit son importance — commerce, artisanat ou service (par exemple une onglerie) — toute activité exercée à Eclépens doit être annoncée et inscrite.

Lien sur notre site Internet où vous trouvez les documents à compléter :

<https://www.eclépens.ch/entreprises-et-commerces-fr3609.html>

INFO - ELDERLI

Elderli propose une solution simple et humaine à deux enjeux majeurs rencontrés dans de nombreuses communes :

- des seniors vivant seul-es, en recherche de sécurité, de présence et de lien social ;
- des jeunes en difficulté pour trouver un logement à un loyer accessible.

Concrètement, Elderli permet de réunir ces deux publics sous le même toit, en créant des cohabitations intergénérationnelles sécurisées, accompagnées et bénéfiques pour chacun-e. Les seniors profitent d'une présence rassurante et d'un soutien au quotidien, tandis que les jeunes bénéficient d'un logement à tarif abordable dans un cadre bienveillant, avec l'appui de professionnel·les de terrain.

Cette démarche peut concerner un grand nombre de vos administré·e·s : des personnes âgées souhaitant rester à domicile dans de bonnes conditions, des étudiant·es ou jeunes en formation à la recherche d'un logement, mais aussi des proches qui s'inquiètent pour un parent isolé et qui cherchent des solutions concrètes.

Pour plus d'informations, un site internet est à disposition (www.elderli.ch) ainsi qu'un flyer (ci-joint) que vous pouvez, si vous le souhaitez, relayer dans vos canaux habituels afin de mettre en lumière cette belle initiative auprès de vos habitant·es.



GIRON DES MUSIQUES DU PIED DU JURA 2026



Appel aux bénévoles

Les fanfares de l'Echo du Mauremont de La Sarraz-Eclépens et de l'Echo des Forêts du Pont

co-organisent le Giron des musiques du Pied du Jura 2026 à La Sarraz.

On a besoin de VOUS !

Vous pouvez choisir le poste que vous voulez. Scannez le QRcode, inscrivez-vous sur le site EHRO (C'est rapide) et choisissez vos postes de travail avec les horaires qui vous conviennent !



Vous trouverez également le lien via le site du Giron www.giron2026.ch. En cas de questions, n'hésitez pas et appelez nos responsables « Bénévoles ».

Sandrine Le Grand 079.483.43.15 / Christelle Couche 079.554.30.83

JOSE PEREZ (1962-2025)

Le Roi du pressoir

Partager avec José les longues heures au pressoir alors que les grappes fraîchement cueillies arrivent dans leurs caisses jaunes et sont déversées dans l'égrappeuse avant de commencer leurs parcours vers la vinification et la mise en bouteille, est un souvenir inoubliable.



Au pressoir tout est organisé par la méthode «José». Toute opération est méticuleusement planifiée et suit une logique parfaite. Le tuyau ne peut être laissé au sol, il faut le déposer sur son emplacement pour les 10 minutes, ou il devient inactif, rien n'est laissé au hasard. Celui qui dévie de l'organisation doit être remis en place, fermement, simplement en lui expliquant pourquoi. Chaque démarche est logique. Ceux qui ne comprennent pas (ou ne veulent pas comprendre), ne font pas long feu au pressoir et ils doivent retourner à la cueillette 10 heures par jour.

Il nous a enseigné les logiques du travail réfléchi, cohérent et bien accompli. Heureusement il y a des petites pauses, lorsque sa femme Elisa, aux mains de fée apportait le saucisson avec le pain. Il faut prendre des forces pour travailler. Il y a aussi les visites, des contrôleurs, des amis du village, mais il ne faut pas traîner, un petit verre et on repart au travail ! Et personne ne remettait (jamais) en cause le patron du pressoir : tout le monde le respectait et obéissait à ses injonctions même quand il s'énervait.

Quand après 35 ans de travail José annonça son départ, tout le monde fut catastrophé. C'est grâce à lui et à ses efforts, qu'il a créé, établi, fait connaître et apprécier le vignoble et le vin d'Eclépens.

Maintenant, il a rejoint le pays d'où l'on ne revient pas, mais les souvenirs inoubliables restent dans nos cœurs et dans l'histoire de la famille, tout comme sa descendance par son fils Antonio et sa famille à Eclépens et des nombreuses familles de la région, Meunier, Longo, Gremion, Broccard, Schori, Planchamps, Croce, Bozza, Gonzales, Bortolotti et Dutoit

Son empreinte, qu'il a laissée en nous tous, est encore bien présente.

La famille de Coulon reconnaissante (texte de Mme Maude de Coulon)
Château d'Eclépens

PORTE-A-PORTE DE SOLIDAR SUISSE

La commune informe la population qu'une campagne de porte-à-porte sera prochainement menée sur son territoire du 16 mars au 17 juillet 2026 afin de soutenir l'organisation Solidar Suisse. Des représentantes et représentants se présenteront aux domiciles pour informer les habitantes et habitants sur les activités de l'ONG et leur proposer de devenir donatrices ou donateurs.

Aucune collecte d'argent en espèces ne sera effectuée.

Solidar Suisse est une ONG suisse active dans la coopération au développement et l'aide humanitaire. Elle mène des projets en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Europe du Sud-Est. En collaboration avec ses partenaires locaux, l'organisation s'engage pour des conditions de travail décentes, la justice sociale, la démocratie et la lutte contre les inégalités extrêmes.

PARKING ET PASSERELLE D'ENTREROCHES - TRAVAUX

En raison de fortes pluies, le parking d'Entreroche a subi d'importantes dégradations. Des travaux de remise en état ont donc été réalisés : plusieurs mètres cubes de tout-venant ont été apportés, nivelés et tassés afin de stabiliser la surface.

À cette occasion, le parking a également été redélimité. Une barrière a été installée le long du parking afin de mieux organiser le stationnement et protéger les abords.

La passerelle sur le canal d'Entreroche a aussi été réparée, son état étant devenu dangereux. Cette intervention permet d'assurer la sécurité du passage. Un projet pour une nouvelle passerelle est actuellement à l'étude.



DRAINAGES ET CANALISATIONS D'EAUX CLAIRES ET D'EAUX USEES PRIVEES

L'entretien des drainages et des canalisations des eaux claires et des eaux usées privées est de la responsabilité des propriétaires, qui doivent en assurer le bon fonctionnement.

Pour rappel l'article 11 du Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux<.

Art. 11.- *L'équipement privé, même situé sous le domaine public et jusqu'au raccordement sur le réseau public, appartient au propriétaire ; sauf convention contraire, ce dernier en assure à ses frais la construction, l'entretien et le fonctionnement, sous le contrôle de la Municipalité.*

Dans les limites du Code des obligations, le propriétaire est responsable des ouvrages qui lui appartiennent.

LES DECHETS A NE SURTOUT PAS JETER DANS LES TOILETTES

Jeter des déchets aux toilettes peut paraître un geste anodin. Et pourtant, les toilettes ne sont pas des poubelles ! Les conséquences de tels gestes peuvent être lourdes pour les coûts d'entretien des stations de pompages (STAP) et de la station d'épuration (STEP).

Nous constatons quotidiennement dans les STAP et à la station d'épuration, l'arrivée d'une quantité importante de déchets en tout genre dans les eaux usées, **dont des huiles et graisses alimentaires**.

Voici les déchets les plus fréquemment jetés à tort dans les toilettes :

- Les lingettes
- Les tampons et protections périodiques
- Les cotons-tiges
- Les cartons du rouleau de papier de toilette
- Les médicaments
- Les préservatifs
- La peinture et les produits toxiques
- Les huiles et graisses alimentaires
- La litière pour chat



La Municipalité vous remercie pour votre collaboration.